

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026
PUBLIÉ LE 10 JUIN 2026**

<u>Date de la convocation :</u> 29/05/2026 <u>Date de la séance :</u> 05/06/2026 <u>Présidence de séance :</u> Aurélie DZIERZYNSKI, Maire <u>Secrétaire de séance :</u> Pauline PERRIAU	<u>Membres présents :</u> MM. Aurélie DZIERZYNSKI, David LOYSEAU, Colette BESANÇON, Robert GRILLON, Christophe CHARLES, Majda CHETTAT BENATTABOU, Hassan EL AZRAOUI, Pauline PERRIAU, Charles MONA, Roland TINET, Martine BATT, Hugues METILLE, Zahia LAZAAL, Hidir DEMIR, Pinar KESER, Ouafdi ADNANI, Séverine COENART, Nermin ABAZ, Bisma SENOUCI, Céline GROS, Julie GUILLEMET
Membres en exercice : 29 Membres présents : 21 Membres représentés : 3 Membres absents excusés : 4 Membres absents non excusés : 1 Votants : 29	<u>Membres représentés :</u> Mme Nadia LAKHDER donne pouvoir à Mme Colette BESANÇON M. Pierre KRALJEVIC donne pouvoir à Mme Aurélie DZIERZYNSKI Mme Natacha HEMONET donne pouvoir à Mme Céline GROS <u>Membres absents excusés :</u> M. Alain MOREL M. Daniel BOURQUIN Mme Yasmina TABECHE Mme Jacinthe NUNHOLD <u>Membres absents non excusés :</u> M. Fouad EL HAMINE

DÉLIBÉRATION N° 36/2026	OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 avril 2026
VOTE : MAJORITÉ POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 2 (Mme GROS, Mme HEMONET)	<u>Délibéré :</u> le conseil municipal approuve à la majorité le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 avril 2026.

DÉLIBÉRATION N°37/2026	Objet : Information sur les décisions du Maire prises en vertu des délégations du conseil municipal
Simple information à l'assemblée délibérante sans vote des conseillers municipaux	<u>Délibéré :</u> le conseil municipal prend acte de la décision n°1/2026 prise par Madame le Maire en vertu des délégations qui lui sont accordées par le conseil municipal.

DÉLIBÉRATION N° 38/2026	OBJET : Désignation des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)
VOTE : MAJORITÉ POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 2 (Mme GROS, Mme HEMONET)	<u>Délibéré :</u> M. Robert GRILLON et M. David LOYSEAU sont désignés en tant que membres de la CIID de Pays de Montbéliard Agglomération.

DÉLIBÉRATION N° 39/2026 VOTE : MAJORITÉ POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 2 (Mme GROS, Mme HEMONET)	OBJET : Décision Budgétaire Modificative n°1 <u>Délibéré :</u> le conseil municipal approuve la Décision Budgétaire Modificative n°.
DÉLIBÉRATION N° 40/2026 VOTE : UNANIMITÉ POUR : 24 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0	OBJET : Composition du Comité Social Territorial (CST) <u>Délibéré :</u> le conseil municipal décide : - de fixer le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du comité social territorial à 3 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) - d'instituer le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel ; - d'autoriser le recueil de l'avis des représentants de la collectivité.
DÉLIBÉRATION N° 41/2026 VOTE : UNANIMITÉ POUR : 24 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0	OBJET : Mise à jour du protocole d'accord sur l'aménagement du temps de travail <u>Délibéré :</u> le conseil municipal approuve à l'unanimité la mise à jour du protocole d'accord sur l'aménagement du temps de travail.
DÉLIBÉRATION N° 42/2026 VOTE : UNANIMITÉ POUR : 24 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0	OBJET : Modification du tableau des effectifs <u>Délibéré :</u> le conseil municipal approuve la modification du tableau des effectifs telle que présentée.
DÉLIBÉRATION N° 43/2026 VOTE : UNANIMITÉ POUR : 24 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0	OBJET : Formation des élus <u>Délibéré :</u> le conseil municipal décide : - D'inscrire au budget principal de la commune une enveloppe annuelle dédiée à la formation des élus municipaux égale à 5% du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux membres du conseil municipal ; - De préciser que les formations relatives à l'exercice du mandat doivent être dispensées par un organisme agréé par le Ministère de l'Intérieur et que la prise en charge de la formation des élus sera subordonnée à une demande de remboursement précisant l'objet de la formation et l'adéquation avec les fonctions électives exercées pour le compte de la collectivité, ainsi qu'à la fourniture d'un état des justificatifs de dépense ; - D'autoriser le Maire à signer tout document ou toute pièce administrative se rapportant à ce dossier, et plus généralement à faire le nécessaire pour la bonne conclusion de celui-ci.

DÉLIBÉRATION N° 44/2026	OBJET : Subvention de fonctionnement exceptionnelle à l'association sportive du collège de Sochaux
VOTE : UNANIMITÉ POUR : 24 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0	<u>Délibéré</u> : le conseil municipal valide la subvention exceptionnelle de 1000 euros présentée.

Le Maire,
Aurélie DZIERZYNSKI



